



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 102107

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les critères d'acceptation des photos sur les pièces d'identité. Les Français devraient se voir délivrer à partir de 2007 une carte d'identité où figurent leur état civil mais aussi leurs empreintes digitales et leur photo numérisée. A terme, il s'agit de biométriser tous les documents officiels - passeport, permis de conduire ou de chasse, carte de séjour ou carte Vitale - en liant leur authentification à l'enregistrement informatisé des empreintes et de l'image faciale du titulaire. Or les nouvelles contraintes pour la photo numérisée compliquent sérieusement l'obtention de ces documents, notamment en ce qui concerne le passeport électronique. En effet, tout dossier même complet est systématiquement retourné si cette photo ne correspond pas exactement aux critères définis par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Photomaton a collaboré à la mise en place de cette nouvelle norme et propose dans toutes ses cabines des photos d'identité agréées par le ministère. Ces cabines indiquent maintenant à l'utilisateur si la photographie en cours de réalisation est effectivement conforme ou non à la nouvelle norme en vigueur. Mais l'utilisateur est seul face à la machine. En conséquence, il lui demande s'il serait envisageable de prévoir dans les municipalités et préfectures un service photo, avec installation de cabines Photomaton, apportant aide et conseils, permettant le respect des consignes strictes imposées et évitant ainsi le désagrément pour le bénéficiaire de se voir retourner son dossier.

Texte de la réponse

Les difficultés qui ont pu être rencontrées lors de la phase initiale de déploiement du passeport électronique, s'agissant de l'acceptation par les usagers ou les professionnels des nouvelles normes pour les photographies d'identité apposées sur les documents officiels, sont aujourd'hui largement aplanies. Ce résultat positif est à mettre en partie au crédit de l'investissement des partenaires privés du secteur industriel et artisanal de la photographie qui ont participé, aux côtés du ministère de l'intérieur, à la diffusion et à l'explicitation des nouvelles exigences techniques des photographies.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102107

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 2006, page 8522

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3808